



L'Administration communale de Grâce-Hollogne recrute dans les liens d'un contrat de travail à temps plein à durée déterminée de 6 mois (renouvelable) un(e) :

Agent technique en chef au service Environnement

La commune de Grâce-Hollogne s'est engagée de longue date dans une démarche de développement durable. Dans ce cadre, elle a signé la « convention des Maires » en faveur de l'Energie durable et du Climat.

Missions :

- Constituer, instruire et assurer le suivi des dossiers en matière d'environnement, notamment les demandes de **permis d'environnement** et de **permis uniques**.
- Analyser les demandes de permis d'urbanisme sous l'angle environnemental et remettre les avis requis, ainsi que les avis environnementaux prévus dans le cadre d'autres procédures ou réglementations.
- Rédiger les rapports, notes et points destinés au Collège communal et au Conseil communal afin de les informer et de les conseiller sur les réglementations en vigueur et de mettre en œuvre les décisions prises en matière d'environnement et de propreté.
- Gérer la thématique des déchets et de la propreté publique, notamment les actions de prévention et de réduction des déchets, la politique « zéro déchet » et le suivi des prestataires concernés.
- Organiser et coordonner des actions de sensibilisation à l'environnement, telles que la Journée de l'Arbre, le Grand Nettoyage de Printemps et autres initiatives similaires.
- Assurer le suivi des projets et dossiers environnementaux transversaux et coordonner les différents intervenants lorsque nécessaire.
- Participer au suivi et à la mise en œuvre des politiques et planifications communales en matière d'environnement et de développement durable, notamment dans le cadre des projets transversaux portés par l'Administration communale.
- Être un interlocuteur privilégié des citoyens pour les questions relatives à l'environnement, à la propreté publique, aux déchets et à la biodiversité.
- Analyser les projets en matière de mobilité douce et durable et formuler les recommandations techniques et environnementales utiles.
- Identifier les besoins liés aux missions et projets dont elle assure le suivi, en informer le Chef de service et contribuer au suivi des crédits qui lui sont confiés. Rechercher également les possibilités de subsides permettant la réalisation de projets environnementaux.
- Se tenir informée de l'évolution de la législation et de la réglementation en matière d'environnement, identifier les nouvelles obligations applicables et en assurer la bonne prise en compte dans les dossiers et projets du service.

- Assurer la protection et la valorisation du patrimoine naturel, notamment les arbres et haies remarquables, les sites Natura 2000, la biodiversité et la gestion des plantes invasives.
- Collaborer avec les différents services communaux, administrations, organismes, associations, prestataires et citoyens dans le cadre des missions du service.
- Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres missions ou tâches en lien avec les compétences d'un service public communal peuvent être confiées en fonction des besoins du service et des priorités de l'Administration communale.

Diplôme requis :

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier).

Profil recherché :

- Avoir suivi la formation de conseiller en environnement constitue un atout.
- Disposer de connaissances spécifiques au domaine de l'environnement constitue un atout.
- Avoir le sens de l'organisation et présenter un esprit analytique.
- Faire preuve de précision, de rigueur et d'autonomie.
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur...) et faire preuve d'une bonne maîtrise rédactionnelle.
- Respecter la déontologie et l'éthique ainsi qu'appliquer les règles et procédures en vigueur dans l'Administration.
- Être disponible rapidement.

Contrat – rémunération - avantages :

- Régime de travail : temps plein.
- Contrat de travail : CDD de 6 mois renouvelable avec possibilité de CDI.
- Echelle barémique :
D9 (brut indexé sans ancienneté : 3.853 € et avec ancienneté de 10 ans : 4.514 €)
Les années d'ancienneté dans le secteur public seront valorisées.
Les années d'expérience antérieures dans le secteur privé pourront être valorisées à concurrence de dix années au maximum et pour autant que cette expérience ait un rapport direct avec la fonction.
- Possibilité de télétravailler 1 jour par semaine (après 1 an d'ancienneté).
- Chèques-repas de 6 € (valeur faciale).
- Allocation de fin d'année.
- Service social collectif gratuit.
- Assurance hospitalisation (CDI).

Les avantages de travailler dans le secteur public et notamment au sein d'une administration communale ou d'un CPAS sont nombreux : vous bénéficiez d'un environnement de travail stable, vous avez la possibilité de suivre des formations et d'évoluer tout au long de votre carrière, mais avant tout, vous remplissez une mission qui a du sens et qui sert l'intérêt des citoyens tout en évoluant dans un cadre de travail convivial et positif.

Modalités de candidature :

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent impérativement être introduites, par e-mail ou par courrier postal, pour le **20 septembre 2026 au plus tard** à :

Service des Ressources Humaines
4460 GRACE-HOLLOGNE
Tél. : 04/224.53.72
e-mail : candidatures@grace-hollogne.be

Elles mentionneront obligatoirement l'intitulé suivant : candidature au poste d'agent technique en chef au service Environnement. Toute candidature ne mentionnant pas l'intitulé dont question sera immédiatement écartée.

Elles comprendront impérativement un CV et une lettre de motivation ainsi qu'une copie du diplôme requis. Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 3 mois est également requis.

La lettre sera strictement motivée au regard des exigences du poste et des expériences valorisables et servira de base à une première sélection.

Une première sélection sera réalisée sur base des lettres de candidature, selon les critères suivants d'égale valeur :

- Compétences spécifiques en rapport avec la fonction à pourvoir ;
- Pertinence et qualité des motivations ;
- Clarté de la candidature.